



CERTIFICATS D'ECONOMIE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Action n°2020-069

Protéger les vergers contre les bioagresseurs au moyen de filets anti-insectes pouvant être couplés à des bâches anti-pluie

1 – Définition de l'action

L'action vise à créer une barrière physique pour empêcher les insectes de causer des dégâts sur les fruits. Le couplage du filet anti-insectes avec une bâche anti-pluie permet d'ajouter une protection contre certains champignons pathogènes et l'éclatement des fruits.

2 – Conditions de réalisation de l'action

L'action concerne la vente de matériel neuf.

Elle est réputée réalisée lorsque la vente du matériel est effectuée à l'utilisateur final.

La date de réalisation de l'action correspond à la date d'émission de la facture de la vente du matériel.

3 – Pièces justificatives à fournir

- Une copie de la facture comportant l'identité de l'acheteur, la date d'émission de la facture et la description de l'achat permettant l'identification sans équivoque de l'action et de la surface concernée ;
- L'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 1 de l'arrêté du 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques.

4 – Nombre de certificats auquel l'action ouvre droit annuellement

Filet anti-drosophile seul

Référence commerciale	Montant unitaire en certificats par mètre carré
Filet tissé Diatex 9x11 cristal	0,00016
Filet Alt'Droso	0,00016
Filet anti-insecte Cristal 8x6	0,00016

X

Nombre de mètres carrés vendus

Combiné bâche anti-pluie + filet anti-drosophile

Référence commerciale	Montant unitaire en certificats par mètre carré
Filet Alt'Droso + B 11ml	0,00024
Filet anti-pluie + Droso 9,5 ml	0,00024
Filet anti-pluie + Droso 12,5 ml	0,00024
Bâche anisolar + filet Alt'Droso 6x6	0,00024

X

Nombre de mètres carrés vendus

Référence commerciale	Montant unitaire en certificats par hectare
Filet Alt'Droso + B 11ml	6
Filet anti-pluie + Droso 9,5 ml	6
Filet anti-pluie + Droso 12,5 ml	6

X

Nombre d'hectares vendus

5 – Nombre d'années durant lesquelles l'action ouvre droit à la délivrance de certificats

6 années pour les filets anti-drosophile

4 années pour les combinés bâche anti-pluie + filet anti-drosophile.